

**Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Signature d'une convention
avec le Musée Jenisch de Vevey (Suisse) pour la présentation à Vevey
de l'exposition «Chefs-d'oeuvre du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie
de Besançon : Les dessins»**

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Dans le cadre de la mise en valeur et du rayonnement du patrimoine de notre ville, l'exceptionnelle collection de dessins conservée au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie donne lieu à l'organisation d'expositions à l'étranger. Après leur présentation au Musée de l'Université de Virginie à Charlottesville (USA) d'avril à juin cette année, une centaine de chefs-d'oeuvre partira au Musée Jenisch de Vevey en Suisse pour une exposition intitulée «Chefs-d'oeuvre du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon : Les dessins» qui se tiendra du 14 octobre 2005 au 22 janvier 2006.

En échange de ce prêt, le Musée Jenisch versera la somme de 10 000 € à la Ville. Cette somme sera destinée à financer des travaux de restauration et des acquisitions du musée. La convention précise que le Musée sera chargé de la conception de l'exposition, du choix des oeuvres présentées, de la campagne de restaurations préalables des dessins qui seront présentés, du montage en cartons non acides et encadrement de tous les dessins, du commissariat de l'exposition et du suivi administratif.

En contrepartie, le Musée Jenisch prendra en charge les frais de transport, d'emballage et de déballage des oeuvres, les frais de transports, hébergement, repas pour les missions effectuées par le conservateur du musée.

Le Musée Jenisch a pour obligation de citer le nom du Musée sur tous les documents pour les expositions.

Dans cette perspective, une convention est établie entre la Ville et le Musée Jenisch.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et :

- à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention,
- à autoriser l'inscription en recettes à réception de la notification attributive de la somme de 10 000 € par décision modificative au budget de l'exercice courant sur l'imputation 13.322.1328.00509.52000 et sa réaffectation en dépenses aux imputations suivantes :

. 5 500 € sur 21.322/2316.509.52000

. 4 500 € sur 21.322/2161.509.52000.

«M. LE MAIRE : Nous allons prêter des dessins, ceux qui étaient déjà allés à Charlottesville d'ailleurs. Entre parenthèses, si on voulait relancer le débat, je crois que c'est une bonne opération pour faire parler de la ville. La semaine dernière ou il y a 15 jours, des artistes bisontins exposaient dans le hall de l'Hôtel de Ville de Neuchâtel. Les dessins qui sont allés à Charlottesville ont suscité un très grand intérêt puisque des associations de Charlottesville ont pris contact avec nous pour peut-être nous apporter des fonds pour la restauration et l'animation de notre patrimoine. Là ce sont des dessins qui vont partir à Vevey en Suisse, donc tout cela est très intéressant».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.